



Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de **Mme Hélène GAILLARD**.

N°3 Objet : Création de Commissions extramunicipales

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Procuration : 2

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Joséfa DUQUE, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, David PERRIOLLAT, Sébastien RONOT, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, Jérémy FIZE -----
-----/

Absents-Excusés : Florence CATELIN pouvoir à Nathalie MAUREL, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Sylvain RAVERA-----/

Secrétaire de séance : Cyrille ASSELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22 :

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions extra-municipales ayant pour objectif d'associer les usagers d'un service public, les utilisateurs d'un équipement public, ou, plus globalement, les citoyens à la vie de la commune ;

Considérant qu'elles permettent de mettre en œuvre une concertation et un dialogue avec les élus ;

Considérant qu'elles se réunissent, à l'initiative du Maire, à chaque fois que cela est nécessaire, qu'une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu et les sujets débattus est transmise par voie électronique à chaque membre et que le Maire, en tant que Président, ou son Adjoint délégué, en tant que vice-Président, préside les séances ;

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant, lorsqu'il y a lieu de procéder aux nominations par un vote au scrutin secret :

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées et de désigner ses membres à partir de listes uniques pour chacune des commissions municipales et extramunicipales ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : De créer une **Commission extramunicipale Education, Enfance et Jeunesse**, chargée de débattre de l'ensemble des problématiques éducatives.

ARTICLE II : D'arrêter la composition suivante :

- Collège des partenaires de l'Education Nationale :

L'inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Trets et les directrices des deux écoles de Gréasque seront membres. Les autres enseignants des écoles de Gréasque pourront participer aux débats.

- Collège des représentants des parents d'élèves :

La présidente de l'association de parents d'élèves, ainsi que 3 autres représentants seront membres de la commission.

- Collège des personnes qualifiées :

Deux personnes représenteront le titulaire de la Délégation de Service Public Enfance-Jeunesse et trois agents de la commune en charge de la restauration, de l'entretien des locaux scolaires et des activités périscolaires seront désignés pour participer aux débats de la commission.

- **Collège des élus :**

- o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Nathalie MAUREL, en qualité de Vice-Présidente, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine MATINA, Joël CONTI, Joséfa DUQUE et Marion FERNANDEZ.
- o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Monique LAMBERT et Virginie GIAUFFER.
- o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

ARTICLE III : De créer une **Commission extramunicipale Réhabilitation et dynamisation du Cœur de village** chargée notamment de débattre de la requalification du Cours Ferrer, de l'aménagement d'un parking perméable complémentaire devant la salle Galhuid, de la refonte du plan de circulation et de la réfection des rues du village. Il conviendra également de relancer la dynamisation du village (culturelle, commerciale, associative, touristique...), non seulement en repensant les espaces publics, mais aussi les connexions entre les différents pôles d'attractivité (village, zone d'activités, équipements publics, quartiers...).

ARTICLE IV : D'arrêter la composition suivante :

- **Collège des professionnels :** deux représentants des commerçants, artisans et entreprises du centre-village et deux hors village, notamment issus de la zone d'activités des Pradeaux. D'autres commerçants, artisans, entrepreneurs pourront être associés aux débats à l'invitation du Maire. Deux représentants du monde associatif seront également associés (Comité des Fêtes, Syndicat d'Initiative).
- **Collège des personnes qualifiées :** l'architecte-conseil du CAUE et un représentant de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).
- **Collège des administrés :** deux administrés riverains des principales places publiques du village, deux autres administrés intéressés par la démarche et qui n'habitent pas le centre-village.
- **Collège des élus :**
 - o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Anna STORTO, Joël CONTI et Marie-Lucie BOZZI en qualité de vice-Présidents, Nathalie MAUREL, Florence CATELIN, Lionel SCHWENKE, Stéphane GRECK, Cyrille ASSELIN.
 - o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Jean-Marc RAGOT.
 - o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

ARTICLE V : De créer une **Commission extramunicipale Développement Durable et Transition écologique** chargée de débattre des événements spécifiques (Fête de la Nature par exemple) et d'espaces participatifs (des espaces communaux mis à disposition), de la protection animale renforcée (partenariat associatif pour la stérilisation des chats, création de passages à hérissons...) de la lutte contre les espèces invasives et dangereuses et de la politique municipale de gestion des espaces verts urbains.

ARTICLE VI : D'arrêter la composition suivante :

- **Collège des personnes qualifiées :** un représentant de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE), un technicien de la Métropole, un représentant de FNE13 et deux représentants des associations communales œuvrant dans ce domaine, un représentant du CMJ.
- **Collège des administrés :** six administrés qui seront désignés par le Maire, sur la base du volontariat et qui devront être représentatifs des différents quartiers de la commune.
- **Collège des élus :**
 - o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Florence CATELIN en qualité de vice-Présidente, Lionel SCHWENKE, Anna STORTO, Joël CONTI, Laure HERNANDEZ, Marie-Lucie BOZZI, Sébastien RONOT et Bastien SAVINI.
 - o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Monique LAMBERT.
 - o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

ARTICLE VII : De créer une **Commission extramunicipale portant sur le projet de maison des associations** chargée de mener la réflexion et la concertation dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne coopérative en associant le tissu associatif.

ARTICLE VIII : D'arrêter la composition suivante :

- **Collège des personnes qualifiées :** 1 représentant de l'association des Jardins partagés, 2 représentants des associations de sport de combat, 1 représentant du Secours Populaire, 1 représentant des associations de bien-être, 1 représentant du BC Etoile, 1 représentant des AIL, 1 représentant des associations artistiques et culturelles.
- **Collège des administrés :** 4 administrés dont 2 riverains.
- **Collège des élus :**
 - o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Sabine MATINA, en qualité de vice-Présidente, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joséfa DUQUE, Valérie MAROVELLI, Marie-Luce BOZZI, Cyrille ASSELIN et Céline SAVINI.
 - o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Jean-Marc RAGOT.
 - o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

ARTICLE IX : De créer une **Commission extramunicipale Forêt**, chargée de la sauvegarde de l'intégrité de la forêt, de l'organisation des travaux d'aménagement en forêt, de l'exploitation de la forêt, la gestion des coupes, des débroussailllements et de la vente de bois, de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et de l'interface avec les autres acteurs concernés.

ARTICLE X : D'arrêter la composition suivante :

- **Collège des partenaires :** deux représentants du CCFF, un représentant de l'ONF, deux représentants de l'Amicale des Chasseurs, un représentant du musée de la Mine et un représentant de FNE13.
- **Collège des administrés :** deux administrés habitant en forêt et trois usagers de la forêt.
- **Collège des élus :**
 - o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Florence CATELIN, en qualité de vice-Présidente, Stéphane GRECK, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Sébastien RONOT, Marie-Lucie BOZZI, Cyrille ASSELIN et Bastien SAVINI.
 - o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Virginie GIAUFFER.
 - o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 013-211300462-20260605-CM260605_3-DE



Hélène GAILLARD

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 013-211300462-20260605-CM260605_3-DE